

HISTOIRE DE LA GRANDE PESTE DE MARSEILLE ET DE PROVENCE (1720-1723)

Guy DUTAU

CONFÉRENCE DU 4 OCTOBRE 2008

Séance publique à Souillac

À l'époque où la Grande Peste toucha Marseille, son terroir, et toute la Provence, on croyait qu'elle était véhiculée par des marchandises particulières dites « susceptibles » que l'on devait mettre en purge au lazaret (**Figure 1**). Figuraient sur cette liste la laine, le coton, la soie, les cuirs et peaux (etc.) ainsi que les livres et le papier (en particulier les lettres). Grâce à la découverte du bacille de la peste (*Yersinia pestis*) par Alexandre Yersin le 20 juin 1894 à Hong Kong, on sait que le bacille est principalement véhiculé par les rongeurs qui le transmettent au rat domestique (*Rattus rattus*) puis, par l'intermédiaire de ce dernier, à l'homme. Il en résulte une maladie gravissime qui se traduit par des bubons (ganglions infectés tributaires du point de morsure de la puce infectée, *Xenopsylla cheopsis* ou *Nosopsyllus fasciatus*). Les responsables de l'épidémie (1720-1723) n'étaient pas les marchandises que transportait le Grand Saint Antoine (Capitaine Jean-Baptiste Chataud), flûte hollandaise partie de Marseille le 22 juillet 1719 pour le Levant qui, partie de Seide (Saïda) le 30 janvier 1720, touchait son port d'attache – la cité Phocéenne – le 25 mai 1720, qui étaient responsables de l'épidémie, mais les puces des rats qui infestaient le navire. D'ailleurs, malgré la mort de plusieurs matelots et passagers ainsi que du chirurgien, le capitaine Chataud avait reçu plusieurs patentes nettes à Seide, Tripoly, et Chypre, le Grand Saint-Antoine put dans un premier temps commencer sa quarantaine à l'Île de Pomègue, et ses marchandises (les plus précieuses) être éventées aux infirmeries, c'est-à-dire à Marseille^[1]. Les premiers décès survinrent aux infirmeries, chez des isolés et des personnels, puis l'épidémie se répandit dans la ville à partir de la mi-juin 1720. Elle devait décimer la moitié de la population de Marseille et de son terroir (**Figure 2**).

(61)

RÉCAPITULATION

DES MARCHANDISES qui sont mises en purge dans le Lazaret, et de celles qui restent dans le bâtiment.

Administration de Santé de Marseille, du 11 Mars 1787.

MARCHANDISES que l'on met en purge dans le Lazaret.

<i>Genre susceptible.</i>	<i>Genre non susceptible.</i>
LA Laine de toute espece.	Les Drogueries de toute espece. } en balle, coffis ou futaillies.
Le Coton en laine ou filé.	Le Café.
Le Crin. --- le Lin.	L'Orpiment
Le Chauvre. --- l'Étoupe.	Le Tabac en balle.
La Bourre de Soie.	Le Corail brut.
Le Fil de Chevre.	Le Cuivre ouvré.
La Soie.	La Reclure du Cuivre.
Les Pelleteries. } de toute espece.	Les Cuirx salés et mouillés.
Les Toileries } de toute espece.	Le Lizaris.
Les Étoffes } de toute espece.	Les Graines ou Herbes pour la Teinture.
Les Draperies. } de toute espece.	La Cire.
Les Éponges.	Les Dents d'Éléphant.
Les Maroquins.	Le Sel Natron.
Les Cuirx secs.	Les Galles et les Grains en sac, avec l'option de les vuidier à Bord, et de ne porter au Lazaret que les sacs vuides, avant les dix derniers jours de la quarantaine.
Les Courdousans.	L'Euphorbe.
Les Basanes.	La Potasse.
Le Papier.	Le Salpêtre } en futaillies, en coffis ou balles.
Les Livres.	
Le Parchemin.	
Le Carton.	
Les Plumes.	
Les Cordages non goudronnés.	
Le Corail } en filiere.	
Les Chapelets } en filiere.	
Les Clincailleries.	
Les Hardes.	
Les Monnoies.	
Les Dorures sur fil, coton, crin, laine ou soie.	
Les Fleurs fraîches.	

Figure 1. Marchandises de genre susceptible et non susceptible qui sont mises en purge dans le Lazaret .



Figure 2. La Peste de Marseille, vue du Cours dessinée sur le Lieu en 1720. C'est actuellement le Cours Belsunce du nom de l'évêque de Marseille, Henri de Belsunce de Castelmoron (1671-1755) qui resta au palais épiscopal et se donna à corps perdu pendant l'épidémie. On le voit à gauche, sous un dais accroché à deux arbres, donnant les derniers sacrements à des mourants.

Après avoir rappelé les conditions épidémiologiques de la maladie, replacé la Grande Peste dans son contexte historique (les relations d'époque et les recherches modernes), l'auteur montre une quarantaine de lettres et documents, en profitant, chaque fois que cela est possible, de leurs textes pour illustrer les principaux aspects de l'épidémie : établissement de cordons sanitaires et de barrières, isolement du Comtat Venaissin (édification de la muraille de la peste du Luberon au Mont Ventoux), description des différentes phases de la peste, répercussions économiques du blocus, essai de répartition de responsabilités individuelles (etc.)^{[2] [3]}. Le port des lettres fut assuré par le service postal ordinaire, par un service postal provisoire à Saint-Rémy (1720-1722) et à Barbantane (1720-1722) surtout pour le Parlement de Provence dirigé par Pierre Cardin Lebret, Premier Président du Parlement d'Aix et Intendant de Provence, mais aussi par des messagers officiels ou privés. Une lettre transportée de Saïda (6 octobre 1720), purifiée à Marseille (28 février 1721), pour Madrid (29 octobre 1721), taxée 3 réales, est montrée. La collection des lettres de la Grande Peste ne doit pas se limiter à celle des lettres de ou pour Marseille, mais à la recherche de toutes les correspondances échangées entre les localités du Sud de la France (**Figure 3**), de la frontière italienne à la frontière espagnole.



Figure 3. Lettre de Vienne (12 octobre 1720) pour Grasse en passe par Aix, taxée 11 sols : 6 sols de Vienne à Aix (76 lieues) + 5 sols d'Aix à Grasse (40 lieues) selon le tarif de 1704. Désinfection au vinaigre sans entailles.

^[1] Avant d'arriver à Marseille, le Grand Saint Antoine mouilla dans la rade du Brusç, rade foraine où le capitaine Chataud reçut des instructions de Jean-Baptiste Estelle l'un des quatre Échevins de la ville qui possédait un quart de la cargaison. Des marchandises y furent

déchargées en fraude. On attribue avec raison à ce mouillage la peste de Toulon qui débuta en juillet 1720

^[2] Estelle (1662-1723) fut anobli le 19 janvier 1722, reçut une gratification de 6000 livres et mourut en janvier 1723.

^[3] Le capitaine Chataud, également détenteur d'un quart du chargement, fut emprisonné le 8 septembre au Château d'If et libéré le 3 août 1723. Il échappa à la peste. Le Grand Saint Antoine fut brûlé et coulé près de l'Île de Jarre où son épave calcinée a été retrouvée.